

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **16 août 2021** à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1580, chemin du Fer-à-Cheval et en vidéoconférence, par le biais de Facebook Live. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050;
- lors de la parole au public, à l'hôtel de ville.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

**DEMANDE N° 21-13 : 592, 600, 604, 634, 518 et 502, rue Denise-Collette et 714, 740, 744, 756, 698 et 708, rue Isola-Comtois – Zone A-808
60, avenue des Pionniers – Zone A-811**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Des garages permettant le stationnement de deux véhicules côte-à-côte (garages doubles), présentant un espace libre intérieur de 5,1 mètres de profondeur, plutôt que 5,5 mètres, et de 5,8 mètres de large, plutôt que 6 mètres, soit deux fois la largeur de 3 mètres requise par véhicule, tel que prévu à l'article 4.1.7.4 du *Règlement de zonage 1101*.

Ces immeubles portent les numéros de lots 6 333 360, 6 333 356, 6 333 354, 6 325 356, 6 325 346, 6 325 354, 6 399 355, 6 399 368, 6 399 370, 6 399 376, 6 399 346, 6 399 353 et 6 332 016 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 juillet 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate